

Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le 01/07/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à VANNES, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 21/06/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	<b>DELIBERATION N°13.BU-2024-07-01</b>	<b>Groupe n° 833 / 1157</b> <b>Opération n°912 000 600</b>
	<b>MERLEVEZ</b> Roger Grand	<b>PRE 4 : Réhabilitation de 20 logements locatifs sociaux : autorisation d'exécution d'opération</b>

Délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2023	Programmation 2024 – Programmes des opérations d'investissement sur 2024
Délibération du Conseil d'administration du 7 février 2024	Programmation 2024 – Réhabilitations

Il est envisagé de réhabiliter vingt logements locatifs à Merlevenez, « résidence Roger Grand ». Il s'agit de pavillons individuels avec garage et jardin construits en 2004 avec un classement énergétique défavorable.

Cette réhabilitation rentre dans le programme de rénovation énergétique « PRE 4 » dont l'objectif est d'améliorer de façon significative :

- Les performances thermiques des logements,
- Le confort de l'habitat
- L'image de la résidence

Les enjeux sont également environnementaux avec l'emploi de matériaux recyclés mais également sociaux avec l'accompagnement des locataires en continu par une personne dédiée.

Conformément au décret et à l'arrêté du 23 novembre 2009 issus de La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite MOLLE, il est proposé que le locataire contribue mensuellement au partage de l'économie de charges résultant des travaux d'efficacité énergétique. Le montant est fixe, non révisable, calculé sur la base d'une simulation thermique de calcul réglementaire (TH-C-E ex), et appliqué pendant 15 ans. La moyenne mensuelle est de l'ordre de 25€ et varie selon la typologie, l'exposition et le bouquet de travaux énergétiques réalisés pour chaque logement.

Le comité d'engagement du 30 mai 2024 a émis un avis favorable sur l'exécution de cette opération aux conditions de réalisation détaillées ci-après en annexe :

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Bureau les compétences définies par l'article R 421-16 du CCH, relatives aux :

- décisions des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et de déconstruction,
- aux décisions des actes de disposition,
- aux souscriptions d'emprunts pour un montant maximum de 10 M€ par opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide les modalités d'exécution de cette opération et autorise le Directeur général à réaliser tous les actes de gestion utiles, tels que :

- signer les marchés après obtention des financements escomptés,
- délivrer les ordres de service,
- procéder aux réévaluations des loyers dans les limites réglementaires.

Le Bureau prend également acte de la signature des contrats de prêts par le Directeur général, dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil d'administration, relative aux souscriptions d'emprunt pour un montant maximal de 5 M€ par opération.



Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU BUREAU DU 01 JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT**

**CONSTITUTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Délibération n° 13.BU-2024-07-01      Groupe n° 833 / 1157      Opération n°912 000 600

Le coût de revient et le plan de financement de l'opération locative sont évalués comme suit :

Coût de revient	Travaux d'accessibilité et d'adaptabilité	Travaux d'économie d'énergie	Autres travaux	TOTAL TTC
Travaux		633 000 €	110 000 €	743 000 €
Honoraires		70 946 €	12 329 €	83 275 €
Conduite d'opération interne (1)		21 299 €	3 701 €	25 000 €
Autres frais		7 599 €	1 321 €	8 920 €
Aléas (3 %)		18 304 €	4 060 €	25 000 €
<b>Total coût de revient budgété</b>		<b>752 525 €</b>	<b>152 785 €</b>	<b>883 295 €</b>

(1) La conduite d'opération interne est comptabilisée à hauteur de 45 % à l'ordre de service et 55 % à la réception de l'opération.

Plan de financement	Travaux d'accessibilité et d'adaptabilité	Travaux d'économie d'énergie	Autres travaux	TOTAL
Prêt CDC PAM		336 350 €	58 450 €	394 800 €
Prêt CDC PAM éco-prêt		298 183 €	51 817 €	350 000 €
Subvention du Conseil Départemental		42 598 €	7 402 €	37 500 €
Fonds propres		75 393 €	13 102 €	88 495 €
<b>Total financement budgété</b>		<b>752 525 €</b>	<b>152 785 €</b>	<b>883 295 €</b>

Equilibres locatifs (2)	Montant évalué
Annuités d'emprunt (y compris prêts inhérents à la construction)	90 689 €
Contribution du locataire au partage des économies d'énergie pendant 15 ans	90 000 €

(2) Montants calculés sur une année pleine suivant la réception de l'opération.

Le calendrier de l'opération est planifié ainsi :

Obtention du permis de construire	En cours
Notification de l'ordre de service	Septembre 2024
Durée du chantier	11 mois
Réception de l'opération	Août 2025

**Impacts sur le plan de vente de patrimoine :**

Les groupes ci-après sont également inclus dans le plan de vente de patrimoine délibéré en Conseil d'administration. Les conditions de financement de cette opération conduisent dès lors à surseoir sur la vente de ces logements (uniquement les logements qui n'ont pas fait l'objet d'un avant contrat de vente) et à privilégier la remise en location à fin d'en amortir au mieux les coûts. Cette délibération sera reprise dans le cadre de la délibération annuelle sur la politique de vente HLM, présentée en Conseil d'administration.

Référence du groupe	Commune et nom de la résidence	Nombre de logements à remettre en location	Nombre de logements en cours de vente
833/1157	MERLEVENEZ « Roger Grand »	20	0